



EXTRAIT N°10/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Date de convocation :	la	L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq du mois de janvier, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<p><i>PRESENTS</i> : <u>Adjoints</u> : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,</p> <p><u>Conseillers municipaux</u> : M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. PALIX Pierre, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, M. ADELAIDE Michel, Mme Sandrine RIERNY, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clémence, M. MARLET Daniel.</p>
En début de séance :		
Présents	28	
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	
En cours de Séance :		
Présents	28	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : M. ARETO Joseph, (procuration à M. Claude ADELE), Mme LARAIRIE Sylvia, (procuration à M. Jean-Christophe ROSELET), ATHANASE Rémy.
Procurations	2	
Absents	2	
Excusés	1	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane.
Préfecture Martinique Contrôle de légalité REÇU LE 02 FEV. 2021		ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DirCab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (DirFin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), M. José SOUDOUROM.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et dix minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Josée LAMIN pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LE TRANSPORT SOLIDAIRE

Le Maire expose :

L'accompagnement de proximité constitue l'un des piliers de la stratégie de la Ville de SAINT-JOSEPH en matière de cohésion et d'insertion sociale. L'isolement d'une catégorie de concitoyens notamment les personnes âgées, les personnes en situation d'handicap, des jeunes économiquement fragiles et en demande d'insertion professionnelle conjugué à un système de transport aléatoire est accentué par la dispersion de l'habitat et l'étendue du territoire.

En vue de faciliter le déplacement de ces publics et toute démarche à caractère social ou médical, la ville entend faire l'acquisition d'un véhicule afin de mettre en place un système de transport solidaire.

Une participation symbolique d'un euro (1€) sera demandée aux bénéficiaires.

Le plan de financement retenu est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Acquisition de véhicule	75 000,00 €	CTM	60 000,00 €	80%
		Ville	7 500,00 €	10%
		CACEM (fond de concours 2020)	7 500,00 €	10%
Total	75 000,00 €		75 000,00 €	100%

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPOUVER l'acquisition d'un véhicule dédié au transport solidaire ainsi que son plan de financement.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 25 janvier 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

